
Motion relative à la sécheresse

Proposée par la Confédération Paysanne

Les membres de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron, réunis en Session ordinaire le lundi 28 novembre 2022 à Rodez, sous la Présidence de Monsieur Jacques MOLIERES,

Délibérant conformément aux dispositions réglementaires en vigueur,

Constatant que le quorum est atteint avec la présence de 21 membres,

Considérant que la sécheresse de cette année a été particulièrement forte et a largement affecté les paysan.ne.s, ainsi que les capacités de production des fermes ;

Considérant que l'élevage rencontre des difficultés fortes pour ce qui concerne les possibilités d'alimentation des animaux ;

Considérant que face à ces deux premiers éléments, il est indispensable de mettre en place des mesures d'urgence pour soutenir les paysan.ne.s ;

Considérant que les évolutions climatiques font craindre un risque de répétition de cette situation, rendant de plus en plus difficile pour les paysan.ne.s d'assurer les besoins en eau de leurs végétaux, ainsi que eau et alimentation pour leurs animaux ;

Considérant que nous ne pourrons pas créer « plus d'eau » il convient donc de la partager équitablement, en préservant avant tout les milieux biologiques et naturels ;

Considérant que face à ces deux derniers constats, il est urgent de mettre en place les dispositifs pour assurer, sur le long terme, une prise en charge juste et universelle du risque climatique et une répartition de l'eau entre les différents usages tout en assurant sa préservation ;

Les membres de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron :

- **Demandent** que des mesures d'urgence soient prises pour répondre aux difficultés dans les fermes :
 - o la préservation autant qu'envisageable des possibilités d'affouragement des animaux par l'interdiction immédiate d'alimenter les méthaniseurs avec du fourrage, l'encadrement des prix du fourrage, une aide au transport du fourrage ;

- une aide forfaitaire à l'actif d'au moins 5 000 euros pour le début de l'automne (à l'exception des fermes en grandes cultures et en viticulture et des fermes ayant bénéficié en 2022 d'aides à l'alimentation animale, d'aides à l'énergie et d'aides du plan de restructuration porcs) ;
- **Demander** la mise en place d'un fonds mutuel et solidaire en lieu et place de la réforme des calamités agricoles, livrées aux assurances privés au détriment d'une partie importante des agriculteurs qui ne seraient pas pris en charge. Ce fonds assurerait une mutualisation totale des risques et une universalité de la prise en charge pour toutes et tous ;
- **Demander** que la Chambre d'agriculture accompagne les paysan.ne.s pour préserver la ressource en eau et assurer son partage équitable sur le territoire :
 - les usages agricoles de l'eau doivent prioriser « la souveraineté alimentaire » / relocaliser l'alimentation. Ces usages doivent être hiérarchisés en fonction de la valeur ajoutée en emploi et de l'usage local de la production.
 - L'accompagnement des agriculteur.rice.s doit porter en priorité sur la mise en place de pratiques économes en eau (soutien au changement culturaux, infrastructures agro-écologiques, etc), aide à la récupération d'eau de pluie sur les bâtiments, etc.

La motion est *rejetée* dans les conditions suivantes :

- Membres votants en exercice : 31
- Quorum : 17
- Nombre de votants : 21
 - Dont,
 - Nombre de voix pour : 2
 - Nombre de voix contre : 3
 - Nombre d'abstentions : 16

Délibéré à Rodez, le 28 novembre 2022

Le Président,

J. MOLIÈRE

